

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION et de PRESTATION

1. RESERVATIONS :

Toute réservation implique l'adhésion à nos conditions générales quelles que soient les clauses figurant sur les bons de commandes clients. Les réservations doivent faire l'objet d'un écrit courrier ou fax de la part du client au moins 24H à l'avance et ne sont acceptables que dans la limite des stocks disponibles. Le client devra signaler lors de la réservation si le matériel doit sortir du territoire national.

2. ANNULATION :

Dans le cadre d'une annulation de réservation intervenant plus d'un mois avant la date pour cause d'annulation de l'événement, les acomptes versés sont restitués au client.

Passé ce délai, tous les acomptes déjà versés restent acquis à STARTECH au titre de dédommagement forfaitaire.

Dans le cas d'une annulation pour cas de force majeure (conditions météorologiques) le jour de l'événement, la partie location de matériel est facturée à 50% du prix normal, la main d'oeuvre et le transport sont facturés intégralement.

3. PROPRIETE :

Le matériel est la propriété de STARTECH, à ce titre, il est insaisissable par les tiers et le client n'a pas le droit de le céder ou de le sous louer. Il ne doit apporter aucune modification superficielle ou substantielle au matériel.

4. DUREE DE LA LOCATION :

Le bon de livraison délivré à chaque sortie de matériel indique la date et l'heure du retrait ainsi que la date présumée du retour. Seul le retour physique du matériel en nos locaux détermine la durée de location, décomptée en journée de 24H, dimanche et jours fériés compris, sans tenir compte de l'utilisation ou non du matériel.

5. RETRAIT DU MATERIEL :

Le client réceptionne le matériel loué en nos locaux du lundi au samedi sur rendez-vous. Le retrait du matériel s'effectue en échange d'un dépôt de garantie à la discrétion de STARTECH accompagné de la totalité du règlement ou d'un bon de commande pour les sociétés ayant un compte ouvert dans nos registres.

Le client qui le désire, est convié à assister à l'essai du matériel. Après essai concluant, le matériel est considéré en parfait état de fonctionnement même si le client n'a pas assisté au test.

6. RESTITUTION DU MATERIEL :

Le client est tenu de restituer le matériel loué à la date figurant sur le contrat de location. Toute prolongation de location devra être signalée et ne pourra avoir lieu qu'après l'accord de STARTECH.

Toute restitution après la date prévue entraînera la responsabilité du client pour les préjudices subis par la société STARTECH et sa clientèle. Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé sur la base de la valeur neuve. Les lampes restituées hors service seront facturées à 50% de leur valeur neuve.

7. CITATION ET COMMUNICATION :

STARTECH s'autorise à citer et à exploiter, dans ses outils d'information internes comme externes, ainsi que tout autre support de communication, la prestation, la location que STARTECH a effectué pour le compte de son client.

STARTECH pourra également prendre et utiliser des visuels de l'opération. Si le client exige la confidentialité la plus totale, il devra en informer STARTECH par écrit avant la date de l'opération.

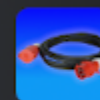
8. TARIFS :

Les prix facturés sont ceux du tarif en vigueur au jour de la livraison (voir tableau dégressif en fonction de la durée de location), STARTECH se réservant le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. Le taux de TVA appliqué est de 20% sur l'ensemble des services.

9. CONDITIONS DE REGLEMENT :

Pour toute première commande, paiement à la commande. Pour les clients en compte, acompte de 30% à la commande, solde à réception de facture sous 8 jours sans escompte.

Le non-paiement d'une traite à son échéance, entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues. Toute prorogation d'échéance doit être soumise à l'acceptation de notre service financier. Elles ne seront accordées qu'à titre exceptionnel, moyennant le paiement d'agios au taux de 1.5% par mois, chaque mois commencé étant considéré indivisible.



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION et de PRESTATION

10. RESPONSABILITES :

Le client assure l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge en nos locaux et jusqu'à sa restitution. Il est seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait du matériel. L'indemnisation du matériel sinistré s'effectue sur la valeur de remplacement à neuf au jour du sinistre. Le client doit utiliser le matériel conformément à sa destination. La responsabilité de STARTECH ne saurait être engagée suite à un non fonctionnement des appareils loués lié à une mauvaise installation ou utilisation.

11. ASSURANCES :

Le client doit assurer la sécurité du matériel et du personnel de STARTECH présent sur l'événement par tous les moyens nécessaires (agents de sécurité, gardiennage...). Le client à l'obligation de souscrire une assurance couvrant notamment les risques de vol, perte ou détérioration quelle qu'en soit la cause.

STARTECH peut proposer une extension de garantie couvrant tous types de sinistres (voir document ANNEXE Assurance optionnelle). Dans ce cas STARTECH fera une proposition d'assurance optionnelle au client qui devra retourner un bon de commande au minimum deux jours ouvrés avant la date de location.

12. LITIGES :

En cas de litige, le tribunal de commerce de Saint Quentin sera le seul compétent.